

LE COMPTEUR LINKY EST-IL DANGEREUX ET ... OBLIGATOIRE ?



Photo :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-Linky.html>

Bien qu'en cours d'installation avancée, le nouveau compteur Linky (1) qui permet de faire des relevés de consommation à distance, soulève la polémique.

Ce compteur émet un courant porteur en ligne (CPL) qui se superpose au signal électrique existant. Ce sont des nouvelles ondes électromagnétiques du même type que celles utilisées par les radios, télévisions, Smartphones, et Wifi qui vont donc se propager dans votre maison et s'y ajouter. Le problème est que ces ondes sont suspectées cancérigènes par l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé).

Selon **PRIATERM** association spécialisée dans ces ondes, on ignore beaucoup de choses sur la nocivité du signal CPL de Linky. Notamment les niveaux d'exposition. L'association signale par ailleurs qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée avant la généralisation de l'appareil sur le territoire.

A sa demande, une expertise a été lancée en juillet 2015 par le ministère de la Santé, resté jusqu'à lors bien discret sur le sujet.

En attendant les résultats de cette étude, sous la pression d'ERDF, on s'agite dans certaines communes qui s'opposent à l'installation de Linky. A priori rien ne vous oblige à accepter son installation chez vous. Mais ce sera sans nul doute reculer pour mieux sauter car une opération de cette envergure ne peut être vouée à l'échec. On prétextera certainement que ce nouveau signal n'est pas plus nocif que le Wifi et l'avis de l'OMS sera vite oublié.

Si vous souhaitez faire partie des frondeurs, voici une lettre de refus type particulièrement bien documentée.

Sentant la fronde monter, **ERDF** a adressé un courrier à tous les maires de France pour leur expliquer l'innocuité des ondes. Ce courrier a été doublé par un autre courrier de **l'Association des maires de France** qui a précisé aux premiers édiles que juridiquement il serait "risqué" de s'opposer au déploiement de Linky.

De son côté, **Ouest-France** ne reste pas inactif. Le quotidien relate les problèmes générés par le déploiement de Linky mais adopte volontairement une neutralité de bon aloi à l'égard d'ERDF qui s'offre une demi page de pub dans le quotidien du 26 mars 2016. Dans le commerce, il faut savoir ménager ses clients.

Pour vous "éclairer" sur le sujet voici quelques liens susceptibles de vous intéresser :

<http://yonnelautre.fr/spip.php?article5220>

[http://www.mesopinions.com/petition/sante/retrait-installations-compteur linky/17539](http://www.mesopinions.com/petition/sante/retrait-installations-compteur-linky/17539)

<http://www.priartem.fr/>

(1) Gratuit à la pose mais sera à régler sous une forme ou sous une autre.